

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 2 FEVRIER 2015 - 19 h 00**

Le deux février deux mil quinze à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 26 janvier 2015 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13.

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, M. JAY Patrick, Mme LANDEFORT, M. RIFFARD Jean-Pierre, M. SOTON Emmanuel, M. OLLIER-FAURE Frédéric, M. TRAVERSIER Richard, Mme BROC Stéphanie, Mme BONGARD Gwenaëlle, Mme DAUSSY Florence, Mme BRUN Catherine, M. DONGE Yves.

Absents excusés : Mme CLUZE Annie, Mme BROC Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme RUBICHON Monique.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

SEANCE n° 02.2015 - DELIBERATION N°01 – Travaux sur réseau d'eau potable à la R.A.D. Convention de participation financière. Autorisation au maire.

Exposé :

M le Maire expose aux conseillers présents la demande de la société R.A.D (Récupération Agricole Dauphinoise) abonnée au service de l'eau, située à Saint-Lattier au quartier Port du Perrier, qui sollicite la commune afin que soit réalisé un branchement supplémentaire d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement du service de l'eau et de l'assainissement, précise dans ces articles 5 et 26 « Si l'alimentation du branchement nécessite le renforcement ou l'extension du réseau public, l'abonné devra supporter la charge des travaux supplémentaires ». Il présente un devis estimatif des travaux qui s'élève à 19 200.00 € HT + TVA 20 % 3 840.00 € = 23 040.00 € TTC. Il précise que la RAD a donné son accord sur ce devis.

Proposition :

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire, propose qu'une convention de participation financière soit signée entre la commune et le responsable de la RAD. Il sollicite l'avis du conseil municipal sur ce dossier.

Délibéré :

Le conseil municipal après pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré :

- **DONNE** son accord afin qu'une convention de participation financière soit signée avec la R.A.D (Récupération Agricole Dauphinoise) pour des travaux sur le réseau d'eau potable (branchement supplémentaire) pour un montant de 23 040.00 € TTC (composé comme suit : 19 200.00 € HT + 3 840.00 € TVA 20 %).

- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention et à effectuer toutes démarches utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : Pour 13 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 02.2015 - DELIBERATION N°02 – Aménagement de l'éco quartier du Cutil. Avenant N° 2 au marché de travaux conclu avec l'Ets Oboussier (mandataire)/Ets Cheval/ LOT n°1.

Considérant la délibération n° 05.2013 DELIB N°24 du 17 juin 2013, relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'éco quartier de la « Baudière » à Saint Lattier, et la délibération n°11.2014 DELIB N°51, relative à l'avenant N° 1.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°2 pour le lot n°01 –Terrassements et VRD attribué au Ets Oboussier (mandataire)/ Ets Cheval. Cet avenant prend en compte des travaux initialement prévus sur la tranche 2 afin de réaliser la totalité des réseaux sur la VC8. Il est précisé que les travaux prévus sur ledit avenant viendront en déduction de ceux programmés sur la TC2.

Monsieur le maire présente les caractéristiques financières de l'avenant n°2 proposé ce jour :

Montant Initial du marché :

Montant HT : 529 989.09 €

Taux de TVA : 19.60 %

Montant TTC : 633 866.95 €

Montant de l'avenant :

Montant HT : 8 829.79 €

Taux de TVA : 20.00 %

Montant TTC : 10 595.75 €

% d'écart introduit par l'avenant : HT : 1.67%

Nouveau montant du marché :

Montant HT du nouveau marché (après avenant N° 1 validé) : 557 324.49 €

Montant TTC du nouveau marché (après avenant N° 1 validé) : 668 599.24 €

Nouveau montant HT : 566 154.28 €

Nouveau Montant TTC : 679 194.99 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux pour les travaux d'aménagement de l'éco quartier du « Cultil » comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 aux marchés de travaux lot N°1 Ets Oboussier (mandataire)/Ets Cheval pour les travaux d'aménagement de l'éco quartier du « Cultil » comme détaillé ci-dessus,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Vote : Pour 13 Voix , Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

Questions diverses :

a/Enrochement quartier de « La Rivière ». Un deuxième devis a été délivré par une entreprise du secteur. Monsieur le Maire redonne les chiffrages des deux devis. La proposition de l'entreprise Blanc est retenue à l'unanimité pour un montant de 4 351.20 € HT + 150 € d'option (canalisation d'eau). Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

b/Indemnité au régisseur de recettes de la régie des TAP. Le conseil municipal, sollicité par le maire, donne un avis favorable pour que soit accordé une indemnité annuelle de 110.00 € au régisseur pour la tenue de la régie de recettes des TAP. Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

c/Programme de travaux de voirie 2015. Après une visite sur le terrain, le chiffrage est en cours.

d/ Restructuration du site Internet. Cette question déjà abordée, sera revue, après le vote du budget.

e/ Mur de l'ancienne école de la Baudière. Un devis va être demandé pour passer le karcher ou piquage.

f/ Avenant pour la mission de maîtrise d'œuvre éco quartier du Cultil. Monsieur le maire fait lecture d'une note de synthèse établie par le secrétariat. L'avenant est refusé. Un courrier explicatif sera transmis au cabinet EPODE.

g/Passage du POS en PLU: Une visite de la commune est programmée le mardi 17 février 2015 avec le bureau d'étude. Les élus décident de désigner les membres ci-après au comité de pilotage de ce dossier : Conseillers municipaux : M PAYEN Raymond, M BALLOUHEY François, M JAY Patrick, M RIFFARD Jean-Pierre, Membres extérieurs : Mme BAUDOIN Bernadette, M PIERRE Michel, M CLUZE René, M ROBIN Jean-Michel.

h/ Repas annuel du CCAS : Après la prise en compte des impondérables de ce début d'année (budgets 2015, entretiens professionnels) et un tour de table la date suivante est retenue : **le jeudi 28 mai 2015.**

i/ Préparation budgétaire 2015. Les réunions de préparation sont fixées tous les mardis à 18 heures jusqu'au 15 mars 2015. La première réunion est fixée au mardi 3 février 2015 à 18 heures. Le fonctionnement sera étudié en premier lieu. Vote du Budget du CCAS : le lundi 16 mars 2015 à 18 heures, juste avant la séance du conseil municipal. En ce qui concerne le recensement des besoins par services, le conseil municipal ne souhaite pas faire le tour des structures physiquement. Il est prévu que ces besoins soient recueillis auprès des agents directement au cours des entretiens professionnels individuels. Tableaux interactifs à l'école : demande de subvention à la DETR/ Le secrétariat se renseigne.

j/ Mesure de vitesse au Village. On attend les résultats des enregistrements programmés. Pour les Sablières : l'accord de principe est donné afin que ce quartier soit situé en « agglomération ».

k/ Elections départementales : Elles auront lieu les dimanches 22 et 29 mars prochain. Le conseil devra procéder à la composition des deux bureaux de vote.

l/Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie : A partir du 16 février 2015 les nouveaux horaires sont : mardi de 10 h 30 à 18 h 30 (non-stop) et vendredi de 10 h 30 à 17 h 30 (non-stop). Le recrutement d'un agent d'accueil en CDD est en cours.

m/ Arbre dangereux sur le quartier des Reguinelles. Un courrier doit être fait par le secrétariat pour alerter sur ce problème.

n/ Commercialisation des terrains sur le Cultil. Afin de lancer cette commercialisation il est proposé qu'un devis soit établi pour un panneau publicitaire 2 m x 3 m (Ets sollicités : Chevallier à Romans, Royans Pub à St Just de Claix, ADM Enseigne à St Sauveur). Annonces sur Internet / à étudier.

o/ Consommation de chauffage dans salle des fêtes. Un devis pour la pose d'un régulateur va être demandé.

p/ Télégestion du réseau d'eau potable et EU. Monsieur le Maire explique que l'ouverture des plis a eu lieu vendredi 30 janvier 2015. L'analyse des offres est en cours par le maître d'œuvre.

q/ La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 16 mars 2015 à 19 heures.

La séance est levée à 20 heures 55.